



PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

EPCC / MINISTERE DE LA CULTURE / REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE
BREST METROPOLE / VILLES DE NANTES, RENNES ET ANGERS / UNIVERSITES DE NANTES, RENNES 2 ET ANGERS

Compte-rendu du conseil d'administration du 19 mars 2021

Sous forme de visio conférence*

Période de fonctionnement particulière liée à la pandémie de Covid-19

*selon ordonnance n° 2020-347 du 2 décembre adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Membres présents titulaires ou suppléants es

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes
Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Pont Supérieur, vice-président chargé de la culture et de la démocratie régionale, Région Bretagne
Catherine Saint-James, conseillère régionale, Région Bretagne
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, pouvoir d'Isabelle Chardonner
Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire, pouvoir de Marc Le Bourhis
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes, pouvoir d'Arthur Nauzyciel
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art vice-président culture, université, société
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR
Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent
Camille Sonrier, chargée RH et paie, suppléante représentante du personnel permanent
Marion Gault, étudiante danse
Leny Roiné, étudiant musique
Jules Hemmi, étudiant musique
Sylvain Richard, intervenant danse

Membres titulaires excusés es

Antoine Chéreau, président de la commission culture, sport et vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire
Anne-Sophie Guerra, vice-présidente patrimoine de la commission culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire
Aymeric Seassau, délégué à la culture Ville de Nantes
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne, pouvoir donné à Stéphanie Carnet
Cécile Duret-Masuret, directrice adjointe DRAC Bretagne
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, pouvoir donné à Sophie Mège-Cocheril
Patrice Ducher, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes
Rosine Nadjar, intervenante danse
Laurène Durantel, intervenante musique, coordonnatrice musiques classique à contemporaine
Pascale Batezat Batellier, intervenante musique
Anne-Cosima Brezovski, étudiante musique

Membres Suppléant-es excusé-es

Stéphanie Houël, conseillère régionale, Région Pays de la Loire
Aymeric Seassau, délégué à la culture, ville de Nantes
Cédrick Alexandre, intervenant musique, coordonnateur musiques actuelles
Manon Robin, étudiante danse
Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique

Et en présence de :

Thierry Le Nedic, directeur de la culture et des pratiques culturelles, Région Bretagne
François Epinard, chef de service culture, Région Pays de la Loire
Anne Holzer, cheffe de service par intérim du service arts et développement territorial
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Maurice Courchay, directeur du département danse
Ludovic Potié, directeur du département musique
Laetitia Boursat, remplaçante de Natacha Cliquet, responsable administrative et financière

Absents excusés

Jean-René Morice, vice-président délégué à la culture et aux initiatives, Université d'Angers
Olivier Martin, directeur des affaires culturelles, ville d'Angers
Didier Sebileau, payeur régional des Pays de la Loire
Virginie Le Sénéchal, chargée de mission musique, ville de Rennes

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, ouvre la séance. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont pu se rendre disponibles pour la réalisation de ce conseil d'administration, via le système de visio-conférence.

Elle demande à chacun de se présenter lors d'un tour de table afin de permettre une meilleure interactivité.

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2020

La présidente du Pont supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée.

1. **Le compte-rendu** est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention

2 - BUDGET PRIMITIF 2021

La présidente donne la parole à Catherine Lefaix-Chauvel. La directrice précise que la construction de l'exercice 2021 a été singulière avec des références aux exercices 2020 et 2019, pour permettre une meilleure projection par rapport aux incertitudes contextuelles.

Elle remercie grandement les contributeurs Drac, Région Pays de la Loire, Région Bretagne qui ont maintenu leur niveau de contribution à l'identique pour 2021.

Le budget a été construit sans reprise des résultats 2020, car le Compte Administratif est en cours de finalisation à la Paierie Régionale des Pays de Loire. Les services de cette dernière ont d'ailleurs indiqué qu'il existera des crédits non consommés liés à la période de confinement, ainsi ils pourront abonder sur, notamment la section 011 charges à caractère général et la section 012 charges de personnels, en section de fonctionnement.

La construction du BP se base compte tenu de la prévision d'un Budget Supplémentaire à soumettre au prochain CA avant le 30 juin prochain.

Le BP s'élève à 2 737 223€ en recettes et en dépenses. La note explicative permet d'expliquer les hausses de dépenses envisagées :

- les nouvelles dépenses pérennes affectées à l'adhésion à l'assurance statutaire pour un montant de 32 000 euros
- les dépenses affectées au remplacement de la titulaire du poste "responsable administrative et financière (RAF)" (salaire de l'agente absente et salaire de l'agente remplaçante) pour un montant prévisionnel de 55 000 euros (salaires bruts chargés), intégrant le remboursement prévisionnel de l'assurance statutaire
- le paiement du rappel des cotisations et contribution sociales à la suite du contrôle Urssaf de novembre-décembre 2020 sur les exercices 2018 et 2019 pour un montant global de 11 181 euros (hors majoration)

Ce budget avait été présenté en Groupe Technique et avait fait l'objet de questions détaillées de M. Epinard. Sophie Mege-Cocheril rappelle aussi qu'il avait été mentionné que la création du poste RH ainsi que le passage à temps complet d'un poste d'assistant administratif à Rennes (+20%) représentent près de 45 000 € de la prévision d'augmentation du chapitre 012.

2. Françoise Rubellin procède au vote, le **budget primitif 2021** est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3 – POINT RH

Ce point regroupe des délibérations liées à la gestion RH et notamment, comme le précise la directrice générale, la délibération pour accroissement temporaire d'activité qui doit être utilisée dans le cadre du remplacement de la RAF afin d'assurer une certaine stabilité dans le fonctionnement du Pont Supérieur. Un CDD à temps partiel de 2 mois, pour aider à la préparation logistique du déménagement a été également mis en place. Cette délibération est une délibération d'usage demandée par la paierie comme pièce justificative.

Françoise Rubellin rappelle la nécessité de la structure d'être en accord et en conformité avec les exigences de régulation. Ainsi, pour la mission archives de 2020, elle indique les métiers linéaires à gérer et à organiser afin de garder la mémoire du Pont Supérieur et de son organisation. En effet, comme le précise la directrice, la mission avait été confiée à une étudiante en fin de cursus de l'École des Archives d'Angers, ainsi, le Pont Supérieur a participé à l'acquisition d'expérience pour une étudiante en formation.

Sylvain Richard rappelle que le Pont Supérieur embauche au mois le mois ses intervenants pédagogiques, ce qui ne semble pas problématique. Catherine Lefaix-Chauvel précise que pour ces interventions, le modèle de contrat retenu est celui de la vacation avec un arrêté de vacation émis chaque mois.

- 3.1 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur le **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents (accroissement temporaire / saisonnier d'activité)** qui est votée à l'unanimité.
- 3.2 Elle propose aussi au vote la délibération, de principe, sur la **Création de poste non permanent pour le remplacement d'agents permanents absents**, qui est aussi votée à l'unanimité.

Pour la délibération concernant la **proposition de candidature au renouvellement de mandat de la directrice générale**, il s'agit, comme le précise la présidente, d'autoriser ou non la directrice actuelle à soumettre une candidature à sa succession. Catherine Lefaix-Chauvel est donc déconnectée (salle d'attente virtuelle) le temps de permettre à chacun de s'exprimer.

Françoise Rubellin donne la parole à Jean-Michel Le Boulanger, l'un des membres fondateurs du Pont Supérieur. Il énonce que c'est une procédure classique des établissements publics que de se poser la question de la candidature du directeur / directrice au renouvellement de son mandat.

Si tout se passe bien, on autorise ainsi la directrice à proposer un dossier bilan/perspectives pour son mandat,

Sinon, il faudra réfléchir à recevoir d'autres candidatures.

Jean-Michel Le Boulanger affirme qu'il est convaincu, tout comme la présidente et sous couvert des 2 DRAC, de l'excellence du travail accompli. En effet, depuis 3 ans le projet pédagogique initial ainsi que les projets d'activités ont été bien menés avec une bonne assise administrative, doublée d'un respect de la stratégie budgétaire.

Une bonne gestion en matière de RH a été remarquée, car il a fallu procéder à divers recrutements. Sans usurpation de faits, il a été mentionné le cadre difficile de la prise de poste, les difficultés de la crise sanitaire, ou des conciliations de programmes, qui pour tous les établissements supérieurs en rendent la gestion complexe et difficile.

Pour Jean-Michel Le Boulanger, Catherine Lefaix-Chauvel a parfaitement rempli cette étape et le CA est impatient de connaître son projet pour les années à venir, avec notamment la nouvelle accréditation à mener pour le Pont Supérieur, la gouvernance des 2 Régions, tout en articulant une orientation vers l'international et la Recherche. Il peut dire qu'au nom des Régions, de l'Etat, que le bilan du mandat est positif, avec des développements à venir, une disponibilité forte, des capacités indéniables. Il souhaite la présentation du nouveau dossier pour son nouveau mandat sans ouvrir le poste à d'autres personnes. Il indique aussi que Catherine Lefaix-Chauvel est une personne de grande qualité, on peut lui faire confiance pour assurer la renommée du Pont Supérieur.

Françoise Rubellin remercie et propose à l'Etat et aux Régions de s'exprimer.

François Epinard souligne l'adhésion et la corrélation des 2 Régions. Il est satisfait du travail mené par Catherine Lefaix-Chauvel au Pont Supérieur. Elle a apporté de la sérénité, une gestion humaine, elle a su s'entourer et recruter des collaborateurs « au diapason ». Lors d'un échange tripartite avec Antoine Chéreau, ils ont eu un échange riche et précis avec la volonté d'une complète collaboration de tous les acteurs, aussi bien de l'établissement que de la Région. Il rejoint et confirme l'avis de Jean-Michel Le Boulanger.

Françoise Rubellin remercie et propose à Stéphanie Carnet de s'exprimer au nom de la DRAC, du ministère de la Culture et des services déconcentrés. Elle souscrit aux arguments de la Région.

Stéphanie Carnet mentionne les qualités d'écoute et d'échanges de Catherine Lefaix-Chauvel, avec une volonté de transparence, notamment avec la production de documents mieux fournis, mieux argumentés. Elle s'est appropriée la mission et son ampleur en assurant la direction de cet établissement de culture. Depuis 3 ans, l'avancée se fait en concertation avec une réelle réflexion, dans le respect de l'enseignement culture et de son développement. Pour ces éléments, Stéphanie Carnet est favorable à ce que Catherine Lefaix-Chauvel propose son projet de renouvellement.

Françoise Rubellin remercie et propose à Sophie Mege-Cocheril de prendre la parole. Elle indique que le ministère de la Culture a validé aussi le travail de Catherine Lefaix-Chauvel avec les difficultés accrues liées au contexte. Elle mentionne ainsi que les experts, lors de la phase d'accréditation, ont reconnu le travail accompli depuis son arrivée et, des évolutions qui ont été prises en compte. Elle indique que la directrice saura proposer un projet adapté en conséquence. A l'unisson, elle autorise Catherine Lefaix-Chauvel à proposer sa candidature.

Françoise Rubellin remercie et propose à Nicolas Dufetel de donner son avis. Il indique qu'il a rencontré Catherine Lefaix-Chauvel peu après son élection. Elle a été remarquable d'explications, elle s'est présentée dans

une démarche d'accueil et de proximité malgré la barrière de la visio conférence. Il est tout à fait en accord pour autoriser la directrice à présenter son nouveau projet.

Françoise Rubellin souligne que Catherine Lefaix-Chauvel travaille à l'avenir du Pont Supérieur, avec une réelle envie de collaborer et une volonté de fédérer les membres, ces efforts de partage sont aussi ressentis au niveau des étudiantes et des étudiants. La présidente rappelle que chacun peut exprimer un point de vue, même négatif.

Pour Leszek Brogowski, il n'y a pas non plus de divergence sur ce qui vient d'être mentionné. Depuis 2 ans, qu'il intervient en collaboration sur les questions de formation et d'évolution, il indique qu'il est agréable de travailler avec Catherine Lefaix-Chauvel, il apprécie sa positivité.

Michel Cocotier confirme ce ressenti dynamique et cet engagement total en tant qu'interlocuteur. Le Pont Supérieur ne doit donc pas se priver d'une telle candidature.

Edwige Audon prend la parole en tant que représentante des personnels permanents et adjointe au directeur Danse. Elle a élaboré avec Camille Sonrier un document sur des éléments d'amélioration qui ont été observés et souhaite en faire part au Conseil d'Administration. Françoise Rubellin indique qu'elle n'a pas connaissance de ce document.

- Edwige Audon salue le travail fait au sein du Codir entre Catherine Lefaix-Chauvel et les deux directeurs
- Le Codir a su faire appel au CDG 35, afin de mener des missions sur les sujets RH qui étaient une priorité
- Une réorganisation a été mise en place au profit des agents
- Une redistribution des tâches a été faite, du fait de la création du poste chargé des ressources humaines et de la chargée de formation continue
- Le recours possible au personnel ponctuel qui permet de soulager certains manques
- Le nouvel organigramme et la réflexion sur les fiches de poste validés par le CDG 35 donne une autre dynamique de travail
- Il y a plus de fluidité dans la communication, via les réunions d'équipe
- Une amélioration nette des relations de travail entre Nantes et Rennes s'est fait sentir
- Il existe une revalorisation du travail des agents avec la mise en place d'outils en conséquence
- Avec la création du poste chargé des ressources humaines, il y a une prise en compte des droits des agents.

Edwige Audon indique ensuite les éléments à préconiser pour la suite du mandat de Catherine Lefaix-Chauvel :

- Poursuivre et consolider ce qui a été amorcé
- Mise en place d'une instance interne de dialogue social
- Travailler sur des éléments de référence règlementaires pour la mise en place d'un protocole de télétravail
- Travailler à la communication générale entre les services ; Ne pas perdre de vue que les trois services ne sont pas isolés et qu'ils ne font qu'un.
- Travailler à l'harmonisation des règles générales de l'établissement, mettre à jour le règlement intérieur des personnels permanents sur zones floues
- Travailler à la mission d'accueil en journée sur le site de Nantes

Elle valide le souhait de permettre à Catherine Lefaix-Chauvel de se représenter.

Françoise Rubellin indique que des discussions seront nécessaires sur les éléments présentés afin de les intégrer dans le Bilan / Projet à venir.

Edwige Audon rappelle le travail en confiance qui est fait avec les directeurs qui font eux-mêmes un travail de qualité. Françoise Rubellin en profite pour leur donner la parole.

Ludovic Potié est sensible à ce qu'a dit Edwige Audon et le relie à ce qu'il a vécu depuis un an. Il souligne la recherche faite par Catherine Lefaix-Chauvel d'une relation apaisée en créant de la confiance. Elle a réussi un mode de fonctionnement plus serein entre les 2 sites pour travailler sur les contenus artistiques et pédagogiques, qui sont le cœur de métier. La mise en place du Codir à 3 a permis de mieux fonctionner. La directrice est à l'écoute, toute discussion est possible, elle partage avec authenticité. Elle peut intervenir sur tous les sujets, même sur des aspects plus ingrats, ou sur le projet pédagogique. Elle travaille sereinement, Ludovic Potié rejoint les éléments cités précédemment sur la relation de confiance mise en place par Catherine Lefaix-Chauvel.

Maurice Courchay prend la parole pour traduire ce point par le fait que rien ne se décrète, mais tout se construit dans la durée et s'éprouve au quotidien. Il mesure l'impact depuis ces trois ans, de la construction semaine après semaine d'une relation de confiance et sincère, avec une grande qualité des actes entrepris. Il a le souhait de continuer à œuvrer avec Catherine Lefaix-Chauvel au rayonnement du Pont Supérieur.

3.3 Françoise Rubellin précise donc que à l'unanimité, chacun souhaite voir Catherine Lefaix-Chauvel présenter un nouveau mandat.

La délibération portant sur **la proposition de présentation d'une candidature au renouvellement de mandat de la directrice générale pour la période 2021-2024**, est donc votée à l'unanimité.

Elle fait donc rentrer à nouveau la directrice dans la réunion.

La présidente indique que tout le CA s'est exprimé et que Catherine Lefaix-Chauvel a l'autorisation de représenter sa candidature à sa succession. Elle donne la parole à Jean-Michel Le Boulanger.

Il ne souhaite pas faire de résumé de ce qui a été déjà évoqué, mais un mot a été souvent utilisé pendant les interventions, il s'agit de celui de la confiance.

Ce mandat a été construit à l'aune de la confiance, donc le Conseil d'Administration demande à Catherine Lefaix-Chauvel de déposer un dossier de renouvellement de sa candidature pour le prochain mandat.

Catherine Lefaix-Chauvel remercie de la confiance qui lui a été accordée et de la validation qui lui est donnée de présenter un nouveau projet pour le Pont Supérieur pour 2021-2024.

Françoise Rubellin remercie de la qualité des échanges et présente la délibération **sur la mise à jour du tableau des effectifs**.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que cette délibération et une mise en conformité réglementaire, montrant les entrées sorties des personnels permanents. Elle tient à remercier les administrateurs pour la consolidation des effectifs tout au long de son premier mandat, ainsi que la sécurisation des procédés RH, qui seront aussi l'objet de son prochain projet. La présidente rappelle qu'il y a eu de nombreux départs en 2020, et, cela nécessite de mettre à chaque fois ces tableaux avec les nouvelles arrivées : Camille Sonrier, Marion Boudvillain, Bérénice Nouhaud.

La directrice précise aussi que ces nouveaux recrutements avaient été menés en partenariat avec la mission conseil en recrutement du CDG35, pour en sécuriser les procédures.

3.4 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération de **Mise à jour du tableau des effectifs** qui est votée à l'unanimité.

La présidente présente la délibération sur les **modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation**. Catherine Lefaix-Chauvel indique que dans la continuité de la loi de 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" et de la nécessité de prise en compte de la sécurisation des parcours, il est demandé de valider les modalités du Compte personnel de formation (CPF). Camille Sonrier, chargée des ressources humaines, confirme que ce CPF est l'équivalent de l'ancien DIF, les droits acquis sont maintenus, mais il faut passer par la

délibération pour préciser les modes d'utilisation du CPF, ainsi que les financements possibles des formations (document exigé par la paierie). Le Comité Technique du CDG44 a rendu un avis favorable et le financement de cette mesure a été pris en compte dans la préparation du BP 2021.

- 3.5 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur les **modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation** qui est votée à l'unanimité.

Concernant la délibération portant sur la **Procédure interne de signalement actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes**, la présidente rappelle l'avis favorable du Comité Technique du CDG44, la procédure a été longuement travaillée et discutée. Ainsi, le Pont Supérieur est la première collectivité 44 qui a pu aboutir à la présentation de ce document imposé par la Loi 2019 de "transformation de la fonction publique" (volet égalité professionnelle et instauration d'un dispositif de recueil des signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements des témoins) et qui complète la charte Ethique pour l'égalité entre les femmes et les hommes déjà mise en œuvre. Le Pont Supérieur se met en conformité avec les exigences du Ministère de la Culture et le cadre réglementaire de la fonction publique territoriale. Ces démarches exigent beaucoup de travail et la mise en place d'un cadre favorable à tout le personnel et l'ensemble de la communauté étudiante leur permettant un développement serein dans ce monde difficile.

Catherine Lefaix-Chauvel expose que ce travail a été engagé depuis 2 ans, il a débuté avec le projet MégaliE, dispositif porté par la Région Bretagne. Ce processus offre un espace de visibilité du Pont Supérieur en dehors de ses frontières régionales, en effet, la directrice intervient aussi dans un groupe regroupant des établissements de culture au niveau national, sur ce sujet. (Mission Egalite Diversité du Ministère de la Culture)

Elle donne la parole à Lény Roiné, suppléant des représentants des étudiants musique au Conseil d'Administration) qui mentionne que ce sujet d'actualité fait référence à des comportements parfois ancrés dans l'enseignement des arts, entre les élèves et les enseignants. Ces questions de harcèlement, agression, sexisme ne devraient pas exister dans les apprentissages et l'écoute des victimes est primordiale ainsi que les actions drastiques contre les harceleurs. Il mentionne aussi, qu'à la suite d'une discussion qu'il a eu avec la directrice, l'intervention d'une personne comme Isabelle Eon, sur site serait adaptée. La mise en place d'une formation / conférence, à caractère obligatoire, voire d'intégrer ce cours à l'UE6 pour la rentrée 2021-2022, permettrait une meilleure approche de l'environnement professionnel et favoriserait un meilleur équilibre pour les élèves.

Françoise Rubellin remercie de ce témoignage et indique que les directeurs pédagogiques se concerteront pour la concrétisation potentielle de cette proposition. Elle souhaite que chacun reste vigilant et connaisse ses droits et devoirs.

Lény Roiné souhaite juste clarifier qu'un cours sur ce sujet serait bienvenu sans présager de sa faisabilité.

- 3.6 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur la **Procédure interne de signalement actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes** qui est votée à l'unanimité.

4 – PROCEDURE D'ACCREDITATION 2020-2022

Françoise Rubellin explicite que cette 1^{ère} phase correspond à une auto-évaluation et à un bilan, il a fallu fournir un gros travail pour soumettre les documents requis, puis la visite des experts sur le site de Rennes a eu lieu en janvier 2021.

A ce sujet, Catherine Lefaix-Chauvel rappelle les grandes lignes de la procédure avec l'émission par les instances d'un rapport provisoire en avril, avec le démarrage de la période contradictoire jusqu'au 10 mai. 31 mai : réception du rapport définitif et des éventuelles observations des experts à la réponse contradictoire. Puis dépôt du projet de l'école (pour les formations musique / les formations danse relèvent d'un autre processus, celui de l'habilitation) pour le 1er octobre 2021.

A partir de janvier 2022, passage en Cneserac (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels) en vue de l'objectif juillet 2022 : signature de l'arrêté d'accréditation et adoption du projet par l'organe délibérant.

La présidente mentionne la lourdeur du travail nécessaire pour mener à bien cette procédure d'accréditation. La directrice précise aussi que, du fait de la pandémie, l'accréditation sera validée de 2022 à 2028. Le recours au vote de la délibération soumise ce jour est un élément formel et technique requis par la DGCA.

Sophie Mège-Cocheril demande si ce dispositif s'inclut dans la certification Qualiopi. La directrice stipule que la certification Qualiopi est distincte de l'accréditation ; la certification Qualiopi pour l'ensemble des formations proposées par le pont supérieur qui doit être mise en place pour le 1er janvier 2022, est un référentiel qualité auquel le Pont Supérieur doit s'adosser afin de pouvoir collecter des fonds de financement de la formation continue. Sophie Mège-Cocheril souligne la difficulté de la double évaluation à mener de concert. La présidente mentionne aussi la complexité de toutes ces actions au sein des établissements publics.

3. Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur la **Procédure d'accréditation 2020-2022** qui est votée à l'unanimité.

Le CA est terminé pour sa partie délibération, la présidente propose de présenter les missions et les activités du Pont Supérieur

II – MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

1 – DEPARTEMENT DANSE

Maurice Courchay précise que dans une dimension pratique et générale, le Pont Supérieur comme les établissements publics, a été autorisé à poursuivre les cours, avec des étudiants en présentiel. Grâce à un protocole sanitaire strict (masque + distanciation + ménage renforcé) aucun cas positif à la Covid-19 n'a été déclaré à ce jour.

Cependant, il existe un déséquilibre entre la fonction publique et les autres établissements privés ou associatifs de l'enseignement de la danse, puisque le conservatoire de Nantes par exemple peut maintenir l'ensemble de ses cours alors que le privé a dû les stopper. Ce déséquilibre impacte le Pont Supérieur car il favorise les stages de tutorat pédagogique au sein des conservatoires mais défavorise les étudiantes et étudiants dont le parcours s'est construit auprès des structures privées ou associatives.

Est mis en avant, l'importance des travaux au niveau national avec les établissements et centres habilités qui ont rendu possible une approche conjointe avec la DGCA aux fins d'établir les modalités de validation des parcours de formation pour l'année 2021. L'ensemble de ces démarches ont débouché sur la communication SG/DGCA du 08/03/2021.

Le partenariat amorcé la saison dernière avec le CROUS, le Théâtre Universitaire et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes dans le cadre des JACES (Journées Art & Culture de l'Enseignement Supérieur), a été reconduit cette année sous la dénomination « Zones de Turbulences » du 6 au 13 avril, dans une version tout numérique. Dans ce contexte, l'ensemble des vidéos danse « Regards d'artistes » des 27 étudiants.es, en 2^e année de DE Danse seront mises en ligne jour après jour & contribueront ainsi au rayonnement de cet événement

Françoise Rubellin rappelle l'existence de la chaîne Youtube du Pont Supérieur pour permettre la visualisation des productions diverses des étudiants.

2 – DEPARTEMENT MUSIQUE

Ludovic Potié commence par indiquer qu'il a constaté des difficultés depuis son arrivée à Rennes, mais qu'elles sont en phase de résolution. L'équipe administrative du site de Rennes est en finalité de reconstruction. Un aspect important a été la mise en place du logiciel de scolarité partagé entre les étudiants et les intervenants.

Il est content d'annoncer pour la prochaine rentrée universitaire - si le contexte sanitaire le permet - 2 mobilités sortantes et 4 mobilités entrantes via le projet Erasmus+ : Estonie, Cork (Irlande), Allemagne, Espagne.

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle le projet de la charte Erasmus 2023-2027 qui s'oriente vers la digitalisation des protocoles : Carte Européenne Etudiante, Carte de Mobilité Européenne, « without paper », ces actions nécessitent un grand travail amont quel que soit le nombre de mobilités.

Leszek Brogowski propose à ce que le Pont Supérieur se rapproche, au sein de l'Université Rennes 2, du Centre de mobilité International de Rennes afin de travailler en collaboration et partager les compétences sur ces sujets. Ludovic Potié remercie de cette intervention qui pourrait alléger au quotidien la tâche de travail, « toute aide est la bienvenue ».

Il indique aussi la stabilisation de l'équipe des coordonnateurs avec une harmonisation et la mise en place de réunions hebdomadaires. Il doit travailler aussi sur l'arrivée de Marie-Laure Levillain en remplacement du départ

en retraite de Nicole Martin et du départ annoncé d'Erwan Burban en disponibilité. Il est à la recherche de solutions pour éviter la rupture en septembre avec une transition douce pendant 2 années.

S'agissant des formations musique, Ludovic Potié rappelle la complexité de la vie étudiante avec une difficulté accrue dans les pratiques artistiques partagées liée aux protocoles de distanciation. La location du 4 Bis & l'utilisation de la Chapelle du Conservatoire de Rennes ont permis aux étudiants de se retrouver (bien sûr dans le strict respect des règles sanitaires) et surtout de jouer ensemble avec en plus la réalisation de captations. Cette manifestation à mi-parcours de l'année universitaire a eu un impact bénéfique sur la motivation des étudiants.

D'autre part, les partenariats avec l'Orchestre National de Bretagne favorisent les collaborations musicales, tout comme celles avec l'Opéra de Rennes qui permettent des rencontres multiples. Le travail avec le Centre Chorégraphique National participe à l'offre de travail en collaboration. Les interrelations entre les universités de Nantes et Rennes, les classes préparatoires, participent à une meilleure orientation des élèves vers le supérieur. Ainsi, les rencontres inter étudiants / élèves leur permettent d'accéder à l'autonomie dans leur formation.

Ludovic Potié mentionne la résidence faite auprès de Martin Moulin, directeur artistique et chef de l'ensemble Offrandes au Mans autour d'une œuvre de Schubert, avec l'esthétique Classique & contemporain ainsi que d'autres résidences pour les Musiques Actuelles Amplifiées et Musiques traditionnelles.

Pour lui, la relation humaine est ce qui donne vie et sens, il confirme c'est ce qui est fait au Pont Supérieur, la charge mentale est difficile à supporter en distanciel, le présentiel change réellement la donne.

Le déménagement dans les nouveaux locaux est un projet qui avance sereinement.

Ludovic Potié fait part des rencontres qui ont eu lieu avec les enseignants de l'Université, et notamment Pierre Henry Frangne, pour partager sur les difficultés liées aux emplois du temps, mais surtout pour travailler en collaboration sur la pédagogie.

Le projet d'un dépôt de dossier valant grade licence (décembre 2021) devrait permettre l'élaboration de nouvelles maquettes pédagogiques DNSPM & DE et répondre en partie aux problématiques d'emplois du temps.

Françoise Rubellin remercie les directeurs Musique et Danse et propose la parole aux étudiants.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Marion Gault, représentante des étudiants danse, explique que le moral des étudiants Danse est globalement bon. Ils se sentent soutenus par les équipes pédagogiques et la direction, ils reconnaissent les actions générales mises en place et au niveau de la pédagogie.

Le BEPS est en discussion pour la mise en place d'un partenariat avec un cabinet d'Ostéopathie /Kinésithérapie, pour obtenir des tarifs préférentiels pour les étudiants Danse.

Il est aussi réfléchi, à la mise en place d'un parrainage entre les promotions, car à ce jour, il existe une forte symbiose au sein de chaque promotion DE qui voudrait être diffusée entre les différentes années. Une charte est en cours d'écriture.

D'autres questions sont en cours d'étude.

Françoise Rubellin salue ces initiatives positives des étudiants et valide les difficultés des étudiantes et étudiants à garder un moral axé sur leurs études. Les projets de captation / résidence sont des éléments positifs et bienvenus pour maintenir et garder cette dynamique.

Catherine Lefaix-Chauvel est sensible à l'avis des étudiants, elle indique que sur la question du moral, le Pont Supérieur a reçu une réponse positive sur l'un des Appels à Projets de la Région Bretagne avec la mise en place de cellules d'écoute psychologique et la fourniture de produits de première nécessité aux étudiants Rennais.

Une aide de la Région Pays de Loire a aussi été validée pour limiter l'impact de la fracture numérique des étudiants.

Enfin, un dossier de demande d'aides, dans le cadre du Plan de Relance pour accompagner l'enseignement supérieur, a été déposé, pour une contribution souhaitée à hauteur de 130 000 €, hors studio immersif (140 000 €). Les domaines sollicités sont l'amélioration de la structure informatique (réseaux & matériels), la création d'une salle de montage vidéo adaptée. Ce dossier a été déposé conjointement auprès des 2 DRAC.

Elle confirme aussi l'option envisagée du dépôt d'un autre dossier à réaliser pour le 15 avril pour un appel à projets en faveur de la transition écologique et numérique des lieux de création en Bretagne.

Catherine Lefaix-Chauvel essaie, à son niveau, d'activer l'ensemble des dispositifs afin d'assurer des financements au Pont Supérieur.

Françoise Rubellin remercie à nouveau pour la richesse de ces échanges et précise que le CA est un moment important où chacun fait des efforts de participation, elle est sensible aux bonnes nouvelles partagées et satisfaite d'entendre les étudiants, les Directeurs. Ce sont des signes positifs pour repartir plein d'espoirs.

La présidente annonce que Catherine Lefaix-Chauvel a été nommée au titre de Chevalier des Arts & des Lettres. Le CA applaudit.

Françoise Rubellin remercie l'ensemble des participants et clôt le CA.

La séance est levée à 12h15.
